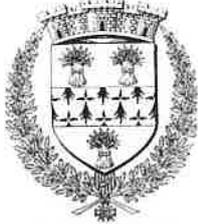


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
16 octobre 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION
D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT
« PILOTAGE DU PROJET
DE TERRITOIRE –
CHARGE DE COOPERATION
CTG »

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 10 Octobre 2023 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). M. THULLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme MADAU Graziella). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. De M. CANIPET Jérôme). M. TAVERNIER Michel. Mme POCKET Dominique (Proc. De M. GELLEZ Amédée). Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. M. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. Mme JORION Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARLET Stéphanie. MM. GELLEZ Amédée. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme MADAU Graziella.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la branche famille et l'État, de nouvelles modalités de contractualisation entre la CAF et les Collectivités ont été prévues.

Ainsi, se déploient les démarches de projet « Conventions Territoriales Globales » (CTG), fondées sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Les coordinations existantes, financées jusqu'alors dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), doivent évoluer vers des postes de « Chargé de coopération », afin de répondre aux objectifs stipulés dans la Convention de pilotage jointe.

Un référentiel d'emploi-cible national permet de fixer les attendus, les missions, les activités des postes de « chargé de coopération CTG ».

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) couvrant notre territoire est arrivé à échéance.

Il convient donc de signer une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet territoire » pour le financement de la coordination pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance - Jeunesse » du 29 septembre 2023,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG » pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2025.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20231016-DEL16_16102